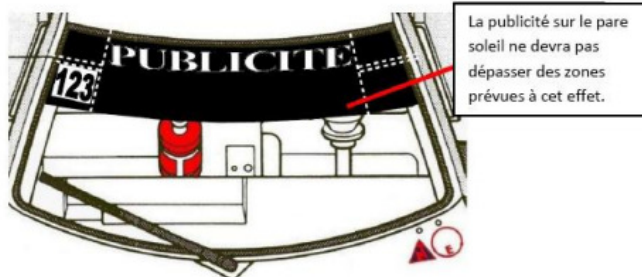
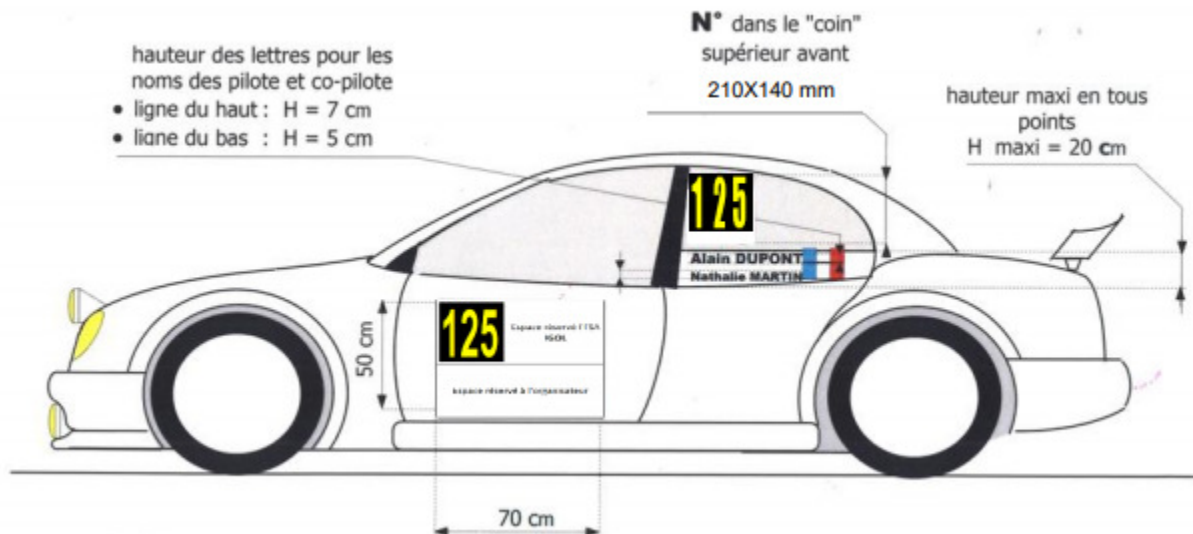


ANNEXE 1 - DESSIN D'APPOSITION DES ADHESIFS

Il est permis aux concurrents d'apposer librement toute publicité sur leurs voitures, pour autant que celle-ci :

- Soit autorisée par la réglementation FFSA et les règlements de la FIA,
- Ne soit pas contraire aux bonnes mœurs et coutumes,
- N'empiète pas sur les endroits réservés aux plaques et panneaux de compétition,

En plus des plaques de rallye et des panneaux de portière, l'organisateur délivrera 2 adhésifs de couleur noire (210 x 140 mm) portant des numéros de couleur jaune qui seront à apposer sur chaque vitre latérale arrière (portes ou custodes) en haut et vers l'avant, conforme au dessin.



Un bandeau publicitaire d'une seule ligne dont la hauteur ne sera pas supérieure à 100 mm pourra être apposé à la limite haute du pare-brise (limite pare-brise/carrosserie). De chaque côté du bandeau publicitaire un espace de 250 mm de large entre le bandeau et le montant de pare-brise devra être laissé libre pour la publicité de l'organisateur.

Cette publicité doit obligatoirement être positionnée sur la surface vitrée (pare-brise) de la voiture, sans empiéter sur les parties métalliques : montants de pare-brise ou pavillon (voir Art. 5 : Publicité)

Côté droit de la voiture, sous cette surface publicitaire (250 x 100 mm) avec un espace de 5 à 10 mm sera apposé le numéro d'identification (numéro de course) fourni par l'organisateur (210 x 140 mm).

ANNEXE 2 - PLANNING DES RECONNAISSANCES

Les reconnaissances ne pourront se faire qu'aux horaires prévus ci-dessous.

Il n'est possible de participer qu'à une seule session, le panachage étant interdit.

Les concurrents devront indiquer sur leur bulletin d'engagement à quelle session ils souhaitent participer.

E.S.	Km	Session 1		Session 2	
		Samedi 18 (9h00-20h00)	Dimanche 19 (8h00-19h00)	Mardi 21 (9h00-20h00)	Mercredi 22 (8h00-19h00)
1/4	14,68 Km		Autorisé	Autorisé	
2/5	14,23 Km		Autorisé	Autorisé	
3/6	13,18 Km		Autorisé	Autorisé	
7	1,37 Km	Vendredi 24 : Reconnaissance (1 seul passage) avec véhicule de course : inclus dans le parcours de liaison entre départ de Charbonnières et Assistance A, l'Arbresle			
8/12	15,18 Km	Autorisé			Autorisé
9/13	14,46 Km	Autorisé			Autorisé
10/14	23,85 Km	Autorisé			Autorisé
11/15	13,34 Km	Autorisé			Autorisé